

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**

**Extrait
du registre des délibérations**

Publié le 16/12/22
Mis en ligne le 16/12/22

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium à la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Ludovic PINGAUD, François VALLES, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, MM. François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, MM. Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Alain CLEDIERE, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT à Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Corinne TONDUF à M. Ludovic PINGAUD, M. Guillaume VIENNOIS à M. François VALLES, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, Mme Annie ZAPATA à M. Pierre AUGER,

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, M. Bernard LEFEVRE, Mme Olivia BOULANGER, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 47

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

**REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET AU SEIN
DU GROUPE D'ACTION LOCALE DU TERRITOIRE DE GUERET POUR LA PERIODE DE
PROGRAMMATION EUROPEENNE 2023-2027**

Rapporteur : M. Philippe Ponsard

Conformément à la délibération n°172/22 du 24 juin 2022 du Conseil Communautaire, le Territoire de Guéret, composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, a répondu à l'appel à candidatures de la Région Nouvelle Aquitaine, pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local mené par les Acteurs Locaux, pour la période de programmation européenne 2023-2027.

À la suite de la consultation écrite du Comité de suivi des programmes européens en Nouvelle Aquitaine, du 24 octobre au 7 novembre 2022, la candidature du Territoire de Guéret a été approuvée. Le Territoire de Guéret bénéficiera d'une enveloppe de 704 972 € de fonds Leader/FEADER et de 1 161 543 € de fonds FEDER, soit un total de 1 866 515 €.

Le Développement Local mené par les Acteurs Locaux est dirigé par un Groupe d'Action Locale (GAL). Il s'agit d'une instance décisionnelle unique de gouvernance couvrant les fonds Leader/FEADER et FEDER disponibles sur le Territoire de Guéret. Il est composé de représentants des intérêts socio-économiques publics et privés locaux, dans lesquels la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier.

Pour la période de programmation européenne 2023-2027, le GAL sera composé de 28 membres titulaires et 28 membres suppléants avec une répartition de 46 % d'acteurs publics et de 54 % d'acteurs privés.

Le collège public sera composé de 13 membres titulaires et leurs 13 membres suppléants : 6 membres titulaires et leurs suppléants élu.e.s de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, 6 membres titulaires et leurs suppléants élu.e.s de la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche, 1 membre titulaire et son suppléant élu.e du Conseil Départemental de la Creuse.

Le collège privé sera composé de 15 membres titulaires et 15 membres suppléants, représentant les forces vives du territoire. Le collège privé est composé de structures locales dont les représentants sont intéressés et investis dans le développement du territoire dans sa globalité.

Dans sa délibération n°159/20 du 13 octobre 2020, le Conseil Communautaire avait désigné les représentants suivants au sein du GAL pour la période de programmation Leader 2014-2022 à la suite des élections municipales et du renouvellement du Conseil Communautaire :

TITULAIRES	SUPPLEANTS ASSOCIES
Eric CORREIA	Jean-Luc MARTIAL
Annie ZAPATA	Patrick ROUGEOT
François BARNAUD	Olivia BOULANGER
Erwan GARGADENNEC	François VALLES
Pierre AUGER	Jean-Luc BARBAIRE
Philippe PONSARD	Vivianne DUPEUX

Pour la période de programmation européenne 2023-2027, il est ainsi nécessaire de désigner les représentants titulaires et suppléants de la Communauté d'agglomération au sein du GAL. Sachant que conformément au fonctionnement du GAL, son Président est celui de la structure porteuse, soit le Président de la Communauté d'Agglomération, ou son représentant qui doit faire partie de l'exécutif communautaire.

5- Institutions et vie politique 5.3 Désignation de représentants

Dans cette dernière hypothèse, il est rappelé que l'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre à des organismes extérieurs se déroule en principe à bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT. Toutefois, en application de ce même article, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de procéder au scrutin public pour ces désignations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de procéder au scrutin public, pour ces désignations,
- de procéder au renouvellement des représentants titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération au sein du GAL,
- de prendre acte que le Président du GAL sera le Président de la Communauté d'Agglomération, et que son représentant à la Présidence du GAL sera M. Philippe PONSARD,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

 

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Pierre AUGER

